



Vivre et vieillir en Moselle : projection à l'horizon 2020

Un vieillissement marqué caractérise la population mosellane à l'horizon 2020. Toutefois, le vieillissement est multiforme et l'impact sur la dépendance potentielle n'est pas systématique. Alors que le nombre de personnes de plus de 60 ans augmenterait de près de 35% et que celui des plus de 85 ans ferait plus que doubler, la dépendance potentielle évoluerait de moins de 20%. La structure démographique détaillée propre à chaque territoire, à savoir les parts des individus de 60-74, 75-84 et plus de 85 ans, est déterminante, de même que le recul continu de l'âge d'entrée en dépendance. Quant aux transformations des modes de vie, elles auraient pour conséquence que la population potentiellement dépendante s'accroîtrait plutôt à domicile (+23,8%) qu'en institution (+8,3%). Ces tendances se réaliseront plus ou moins favorablement pour les individus et la collectivité en fonction de divers paramètres personnels (revenus, logement, etc.) et environnementaux (accès de proximité à une gamme de services, etc.). Ces facteurs devront être pris en compte dans les politiques d'aménagement du territoire et de transports afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Le vieillissement de la population a des effets économiques et sociaux multiples (équilibre des retraites, maintien en emploi, etc.) que les pouvoirs publics doivent prendre en compte. Au niveau du département, la problématique est celle de l'organisation d'un cadre de vie favorable aux personnes âgées. Le maintien à domicile en constitue la modalité principale et privilégiée par les intéressés. Toutefois l'entrée en institution peut s'avérer inéluctable surtout quand la dépendance s'accroît.

services variés de proximité, dont ceux fournis par les professionnels de santé.

Pour les personnes âgées autonomes, et a fortiori pour les dépendantes, le niveau de revenus joue un rôle primordial en desserrant les contraintes, quel que soit le mode de vie. À domicile, des revenus satisfaisants permettent de recourir à une large palette de services et d'adapter son logement en fonction des nécessités. Ils permettent aussi d'opter en toute liberté pour la maison de retraite de son choix. Côté financeur, le niveau de revenus des personnes âgées impacte le coût des dispositifs, notamment l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Identifier les facteurs favorables au maintien à domicile

Divers facteurs contribuent au cadre de vie des personnes âgées. Certains sont individuels comme les ressources financières propres ou les caractéristiques du logement, d'autres sont liés à l'environnement tels que l'accès à des

Les caractéristiques du logement (confort) et son statut d'occupation (propriétaire ou locataire) constituent aussi des conditions déterminantes, d'abord pour le maintien à domicile, également en tant que capital qu'il est possible de liquider.



Outre les caractéristiques du logement, la qualité de l'environnement est cruciale, particulièrement la possibilité d'accès à toute une gamme d'équipements de proximité (banque, boulangerie, coiffeur, médecin généraliste, etc.).

Comme les caractéristiques démographiques, ces facteurs doivent être observés à une échelle infradépartementale. Ainsi, les revenus des personnes âgées diffèrent d'un territoire à l'autre, comme les conditions de confort de leurs logements. Quant à l'accessibilité aux équipements de proximité, c'est d'abord le niveau communal qui fait sens. Dès lors, les décisions politiques nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées doivent être envisagées au niveau de territoires ad hoc. C'est pourquoi cette étude repose sur les territoires des Centres Locaux d'Information et de Coordination.

Vieillesse rapide en Moselle

Mesuré par la part des personnes de 60 ans et plus dans la population, le vieillissement s'opèrerait rapidement en Moselle entre 2005 et 2020, en passant de 20% à 27,3%. À titre de comparaison, il est moins marqué dans le département meurthe-et-mosellan dont le taux évoluerait de 19,8% à 25,5%. Les territoires du Bassin Houiller, de la Nied et de Moselle Centre y contribuent significativement tandis que les deux autres territoires les plus âgés, Thionville Ouest et Fameck, connaissent dès 2005 un taux de vieillissement plus marqué. Dans le département, la commune de Metz se singularise par une proportion de personnes de 60 ans et plus qui reste inférieure aux autres territoires et devrait représenter 21,8% de la population en 2020. Quant aux poids démographiques des territoires, à l'exception de ceux

de Metz Campagne et de Fameck qui regrouperaient respectivement 17% et 6% des personnes âgées mosellanes de plus de 60 ans en 2020, les autres territoires pèseraient tous entre 8% et 12%.

Plus que doublement du nombre de personnes de 85 ans et plus

Entre 2005 et 2020, toutes les tranches d'âge au-delà de 60 ans progresseraient tant en termes de proportions que d'effectifs. À la croissance modeste du nombre de personnes de 75-84 ans s'ajouteraient l'évolution plus rapide de la tranche d'âge 60-74 ans, dont l'effectif est le plus élevé, et même un plus que doublement de celles ayant dépassé 85 ans. Le doublement des effectifs de plus de 85 ans concerne tous les territoires, avec toutefois une évolution encore plus rapide à Fameck et plu-

La coordination gérontologique : une compétence territorialisée du Conseil Général

Le département assure, depuis le 1^{er} janvier 2005, la responsabilité du dispositif des **Centres locaux d'information et de coordination (CLIC)** en faveur des personnes âgées.

Lieu d'accueil de proximité, gratuit et ouvert à tous, le CLIC a vocation à apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes âgées dans l'objectif d'améliorer leur vie quotidienne.

Le CLIC apporte **une aide individuelle** à la personne âgée et à son entourage pour faciliter le soutien à domicile et accompagner l'orientation en établissement.

Le CLIC organise **des actions collectives**.

Enfin, le CLIC assure **la coordination** des interventions autour de la personne âgée ainsi que des acteurs du domaine gérontologique. Il observe les besoins sur son territoire et fait des propositions pour améliorer la prise en charge des personnes âgées, en particulier les plus fragiles.

En Moselle, ce sont 11 CLIC qui constituent l'ensemble du maillage territorial de la coordination gérontologique :

Le CLIC de la Faience et du Cristal (territoire de Sarreguemines) couvre les cantons de Bitche, Rohrbach-lès-Bitche, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreguemines-Campagne et Volmunster.

Le CLIC de Fameck-Vallée de l'Orne (territoire de Fameck) couvre les cantons de Fameck, Moyeuve-Grande et Rombas.

Le CLIC de Metz Campagne (territoire de Metz Campagne) couvre les cantons d'Ars-sur-Moselle, Maizières-lès-Metz, Marange-Silvange, Montigny-lès-Metz, Verny et Woippy.

Le CLIC de Metz Gournay (territoire de Metz) couvre les cantons de Metz I, II, III et IV.

Le CLIC de Moselle Centre Est (territoire de Moselle Centre) couvre les cantons de Faulquemont, Grosvenquin, Saint-Avold I et Saint-Avold II.

Le CLIC de la Nied (territoire de la Nied) couvre les cantons de Boulay, Bouzonville, Pange et Vigy.

Le CLIC de la Rosselle (territoire du Bassin Houiller) couvre les cantons de Behren-lès-Forbach, Forbach, Freyming-Merlebach et Stiring-Wendel.

Le CLIC de l'Arrondissement de Sarrebourg (territoire de Sarrebourg) couvre les cantons de Fénétrange, Lorquin, Phalsbourg, Réchicourt-le-Château et Sarrebourg.

Le CLIC du Saulnois (territoire du Saulnois) couvre les cantons d'Albestroff, Château-Salins, Delme, Dieuze et Vic-sur-Seille.

Le CLIC de Thionville-Fensch (territoire de Thionville Ouest) couvre les cantons d'Algrange, de Florange, Fontoy, Hayange, Thionville Est et Thionville Ouest.

Le CLIC de Yutz - Val de Moselle (territoire de Thionville Est) couvre les cantons de Cattenom, Metzervisse, Sierck-les-Bains et Yutz.

■ Conseil Général de Moselle



tôt moindre dans ceux de Metz et Sarrebourg-Saulnois. Avec près de 34 000 personnes en 2020 en Moselle, cette tranche d'âge demeurerait encore féminine à plus de deux tiers, en dépit d'un rattrapage des hommes. Ces évolutions différenciées des tranches d'âge plaident plutôt pour un relâchement

des tensions sur les aidants potentiels non professionnels. En effet, la génération des 60-69 ans, à la fois très concernée par la dépendance de ses ascendants et rendue plus disponible du fait de l'entrée en retraite, connaît une vive croissance entre 2005 et 2020.

+19,1% de personnes potentiellement dépendantes d'ici 2020 ...

Malgré un certain décrochage par rapport à l'évolution du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans (+34,6%), la croissance de l'effectif des personnes potentiellement dépendantes serait significative (+19,1%). Ceci contraste avec la situation meurthe-et-mosellane où le vieillissement global est moins générateur de dépendance (+11,8%). À la différence du département voisin, la population des 75-84 ans ne reculerait pas en Moselle, et celle des 85 ans et plus, la plus sujette à la dépendance, croîtrait plus rapidement. Toutefois, le recul de l'âge d'entrée en dépendance atténuerait ces effets démographiques.

Émergence des 60-74 ans et des plus de 85 ans

Structure par âge (%)	Femmes		Hommes	
	2005	2020	2005	2020
De 0 à 39 ans	49,3	43,4	53,5	47,7
De 40 à 59 ans	28,2	26,7	29,1	27,9
De 60 à 74 ans	13,7	18,7	12,4	17,4
De 75 à 84 ans	7,0	7,1	4,4	5,1
Plus de 85 ans	1,8	4,2	0,6	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Insee, recensement de 1999, estimations démographiques supracommunales 2005 - Omphale

Une croissance élevée de la dépendance en Moselle

Évolution 2005-2020 (en %)	Personnes âgées de 60 ans et plus	Population potentiellement dépendante
Moselle	34,6	19,1
<i>dont : hommes</i>	38,3	23,0
<i>femmes</i>	31,8	17,1
Meurthe-et-Moselle	29,6	11,8
Lorraine	31,9	13,0
France	35,1	12,5

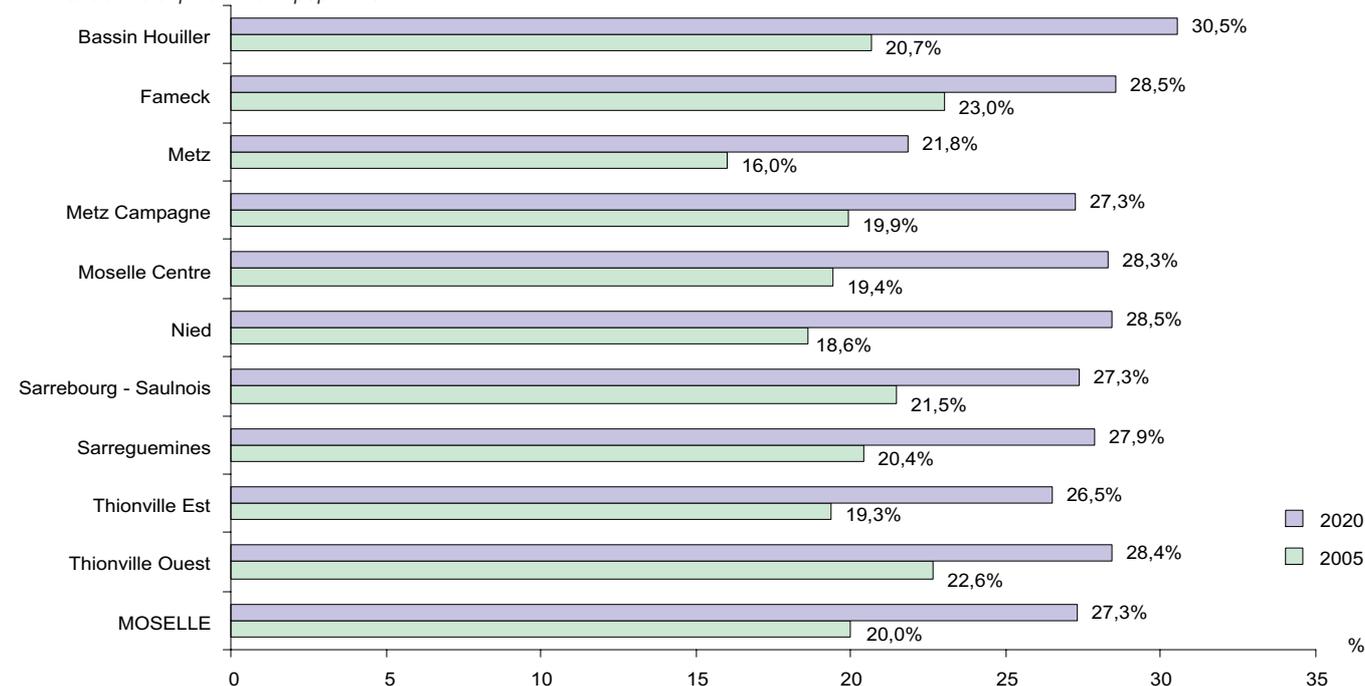
Sources : Insee, enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999, Omphale, enquête annuelle de recensement 2005

dont +8,3% en institution

La croissance des effectifs de personnes potentiellement dépendantes ne serait pas uniforme selon le genre et les modes de vie. Du fait du rattrapage de l'espérance de vie des femmes par celle des hommes, ces derniers franchiraient plus fréquemment l'âge de 85 ans, avec comme conséquence une évolution plus rapide de la dépendance potentielle :

Plus d'une personne sur quatre aurait plus de 60 ans en 2020

Part des 60 ans et plus dans la population



Les projections de population nécessitant un seuil minimal de population (50 000 habitants), les territoires de Sarrebourg et du Saulnois ont dû être regroupés.

Sources : Insee, recensement de 1999, estimations démographiques supracommunales 2005 - Omphale

+23% parmi les effectifs masculins contre +17,1% chez leurs homologues féminines. Le souhait de maintien à domicile, renforcé par la prolongation de la vie en couple liée à la convergence des espérances de vie, freinerait la croissance de la dépendance potentielle en institution : +8,3% contre +23,8% à domicile.

Des revenus moindres et moins dispersés en Moselle

La qualité du maintien à domicile, mode privilégié dans la plupart des cas, peut être conditionnée par le niveau de ressources des ménages. Une partie du coût élevé engendré par la dépendance est cependant prise en charge par la collectivité (Allocation personnalisée d'autonomie, aide d'adaptation du logement...).

En 2006, le revenu annuel médian de l'ensemble des ménages par unité de consommation (UC) s'établit à 16 200 euros en Moselle, relativement proche du revenu lorrain de 16 100 euros et en dessous du revenu de métropole (16 900 euros). En Moselle et en Lorraine, les revenus médians des ménages de 60 ans et plus par UC sont également inférieurs aux revenus de métropole, mais les inégalités y sont moins marquées. En

Moselle comme en Lorraine, parmi l'ensemble des ménages de 60 à 74 ans, les 10% les plus riches touchent 3,6 fois plus que les 10% les plus pauvres alors qu'en France le rapport est de 4,3. Parmi l'ensemble des ménages de 75 ans et plus, les 10% les plus riches touchent 3 fois plus que les 10% les plus pauvres alors qu'en France le rapport est de 3,7.

Par ailleurs, des disparités infradépartementales sont notables. Ainsi, les revenus des ménages de plus de 75 ans sont sensiblement plus faibles dans les territoires du Saulnois, du Bassin Houiller, et de Fameck. Les revenus médians les plus importants des ménages de 60 ans et plus sont regroupés autour de Metz et sur le territoire de Thionville Est. À noter que la sous-estimation des revenus des frontaliers luxembourgeois dans la source fiscale utilisée ici n'a que peu d'incidence sur le revenu des personnes de 60 ans et plus, la montée en puissance du phénomène n'ayant démarré que depuis une vingtaine d'années.

Des disparités de revenus selon les générations

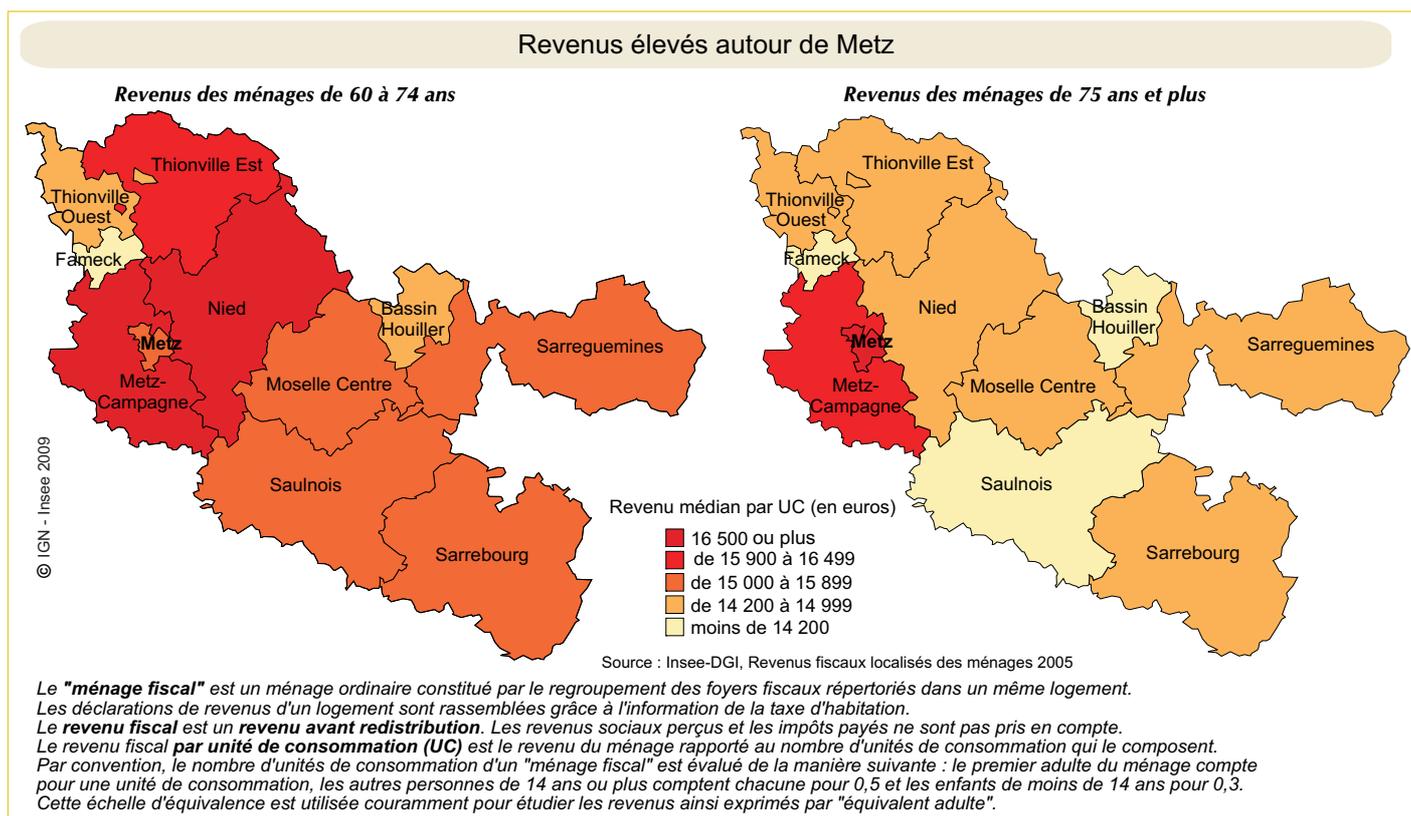
Les générations les plus âgées perçoivent des revenus inférieurs aux autres. Ces disparités de revenus par personne sont révélatrices de l'exis-

tence d'effets de carrière qui peuvent être liés au secteur d'activité, au type de carrière ou à la durée de cotisation. En revanche la distribution des revenus par personne (au sens de l'APA) est peu affectée par le nombre de personnes du ménage.

Le revenu croît globalement avec l'âge jusqu'à 60 ans, puis diminue après le passage à la retraite. Le revenu fiscal médian des ménages mosellans de 60 à 74 ans atteint 16 300 euros par UC et par an, contre seulement 15 000 euros pour ceux de 75 ans et plus, soit un écart de 8,2% en 2006. Cette hiérarchie des revenus entre catégories d'âge est observable sur tous les territoires, à l'exception de ceux de Metz et de Fameck. Sur le secteur de Fameck, ce phénomène peut s'expliquer par une situation déjà très défavorisée à l'échelle du département pour les personnes de 60 à 74 ans. Au contraire, les ménages vivant sur le territoire de Metz se trouvent dans une situation en moyenne plus favorable mais accompagnée d'une dispersion des revenus plus importante, propre aux zones urbaines.

Aide totale pour 10% des ménages

En 2005, en Moselle, les revenus mensuels par personne pour les



ménages de 70 ans ou plus sont fortement concentrés. Parmi les ménages mosellans, seuls 5,3% perçoivent des revenus par personne supérieurs à 2 255 euros, alors que 10% des ménages de métropole

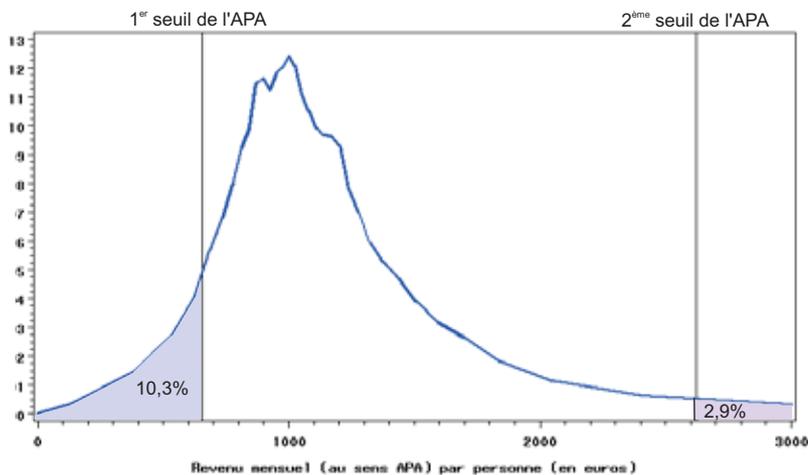
franchissent ce seuil. À l'autre extrémité, alors que 10% des ménages métropolitains de 70 ans ou plus gagnent moins de 633 euros, 8,6% des ménages mosellans sont dans cette situation.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée par les conseils généraux vise à couvrir des dépenses liées à la perte d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes vivant à domicile ou en établissement. Une fois déterminé le plan d'aide à la personne en fonction de son niveau de dépendance, le partage du coût avec le bénéficiaire fluctue selon les ressources de la personne dépendante, plus précisément selon leur positionnement par rapport à deux seuils spécifiques à l'APA.

Dans le département, 86,8% des ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus disposent de ressources mensuelles par personne comprises entre les deux seuils (environ 700 euros et 2 700 euros), fixant leur contribution financière entre 10% et 90% du plan d'aide. Concentrés autour de 1 000 euros, ils sont majoritairement plus proches du premier seuil. Pour 10,3% des ménages ne dépassant pas le premier seuil de l'APA, l'aide couvrirait la totalité du plan d'aide en cas de dépendance, alors que pour les 2,9% des ména-

Beaucoup de revenus autour de 1 000 euros

Répartition des ménages selon le revenu au 1^{er} janvier 2005 (%)



Note de lecture : 10,3% des ménages ont un revenu ne dépassant pas le 1^{er} seuil de l'APA et 2,9% dépassent le 2^{ème} seuil

Champ revenus : le revenu fiscal du ménage est nul ou positif

Champ ménages : ménages dont le référent fiscal a 70 ans ou plus

Sources : Insee, DGI - revenus fiscaux 2004

Approche de la dépendance

Comment définir la notion de dépendance ?

Est considérée comme dépendante une personne qui a besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. La dépendance est mesurée par la grille AGGIR, grille nationale d'évaluation de la perte d'autonomie, chez les personnes âgées de 60 ans et plus. Selon leur niveau d'autonomie, les personnes dépendantes sont réparties dans l'un des quatre Groupes Iso-Ressources suivants :

- GIR 1 : les personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
- GIR 2 : les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.
- GIR 3 : les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.
- GIR 4 : les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement ou celles qui n'ont pas de problèmes locomoteurs, mais qu'il faut aider pour les activités corporelles, y compris le repas.

Le taux de prévalence de la dépendance, ou plus simplement taux de dépendance, est le rapport entre le nombre de personnes dépendantes et le nombre total de personnes. Ce rapport dépend du sexe, de l'âge et du mode de vie (domicile/institution).

Comment l'estimer au niveau départemental ?

Afin d'estimer une évolution de la population potentiellement dépendante entre 2005 et 2020 en Moselle, la méthode utilisée ici consiste à appliquer des taux de dépendance aux populations départementales 2005 et 2020, par sexe, âge et mode de vie.

La population départementale 2005 du nouveau recensement de la population est projetée en 2020 selon les tendances démographiques de la période 1990-2005.

Les taux de dépendance mesurés sur la population en 1999 sont modifiés chaque année jusqu'à 2020, c'est-à-dire décalés pour tenir compte de l'entrée plus tardive en dépendance. Par exemple, pour les hommes de 60 à 79 ans, le taux de prévalence est reculé de 0,13 an chaque année : à partir d'un taux de 4% à 70 ans en 2000, il est décalé à l'âge de 71,3 ans en 2010.

Des projections renouvelées

La présente projection de population potentiellement dépendante fournit une évolution légèrement inférieure au précédent exercice réalisé à l'horizon 2015, à savoir +19% contre 22%. La confirmation du vieillissement mosellan aboutit donc à une croissance manifeste de la dépendance potentielle à l'horizon 2020. Elle s'opère toutefois selon des modalités différentes de celles de la précédente projection. La prise en compte des transformations démographiques et des modes de vie sur la période 1990-2005, et non plus 1990-1999, amène à privilégier le scénario d'une moindre croissance de la dépendance en institution.

ges au-dessus du second plafond, les plus aisés, l'APA ne couvrirait que 10% des dépenses.

Des logements plus anciens pour les seniors

Sur un total de 411 000 résidences principales en Moselle, près de 139 000 ont une personne de plus de 60 ans comme occupant principal en 2005. Diverses caractéristiques distinguent ces logements de l'ensemble du parc. En termes de statut d'occupation d'abord, les se-

niors sont plus souvent propriétaires de leur résidence principale que les personnes de moins de 60 ans (69,7% contre 52,4%), et moins souvent locataires en HLM ou SEM (11,5% contre 14,0%).

Leurs logements sont toutefois moins confortables, 29% sans aucun confort ou avec confort partiel contre 17,9% pour les plus jeunes. Ces caractéristiques peuvent être associées à une durée d'occupation plus ancienne de logements construits de longue date.

Des conditions de confort insuffisantes dans le sud-est mosellan

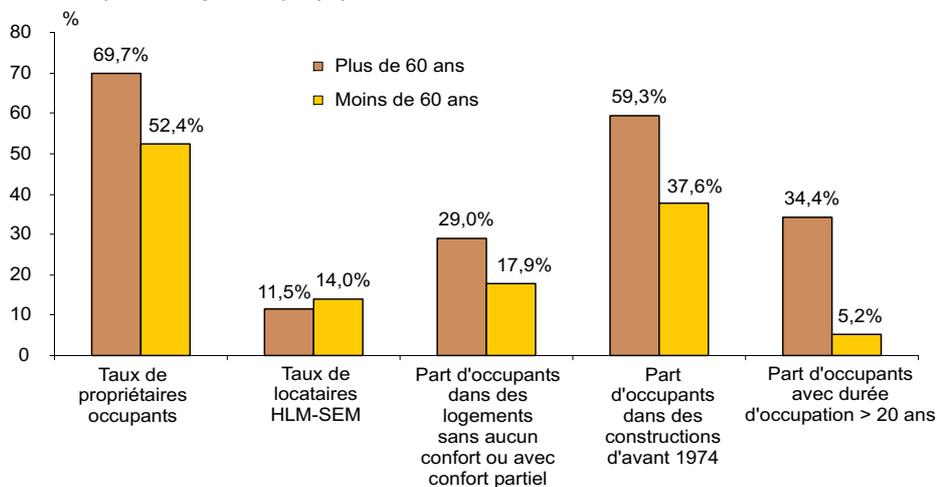
Par ailleurs, les statuts d'occupation diffèrent d'un territoire à l'autre. La moindre accession à la propriété est associée, dans le territoire de Metz, à une proportion plus élevée de ménages locataires en HLM-SEM, alors que dans celui du Bassin Houiller, d'autres statuts d'occupation (locataires du secteur privé, des collectivités publiques, etc.) s'y substituent. Les territoires de Thionville Ouest et de Fameck suivent celui de Metz en termes de représentation du parc social. Metz diffère également par un niveau de confort sensiblement supérieur au reste du département. Les résidences principales occupées par des seniors y possèdent des conditions de confort insuffisantes dans "seulement" 13,2% des cas, alors qu'à l'autre extrême les trois territoires du Saulnois, de Sarrebourg et de Sarreguemines dépassent le seuil de 40%.

Sous-équipement de proximité dans les communes de Moselle

Avec un niveau moyen de 6,6 équipements de proximité sur 23, les communes de Moselle disposent d'un nombre d'équipements supérieur à la Lorraine (5,3) mais inférieur au niveau français (7,6).

Des seniors plus souvent propriétaires de logements moins confortables

Caractéristiques des logements par population



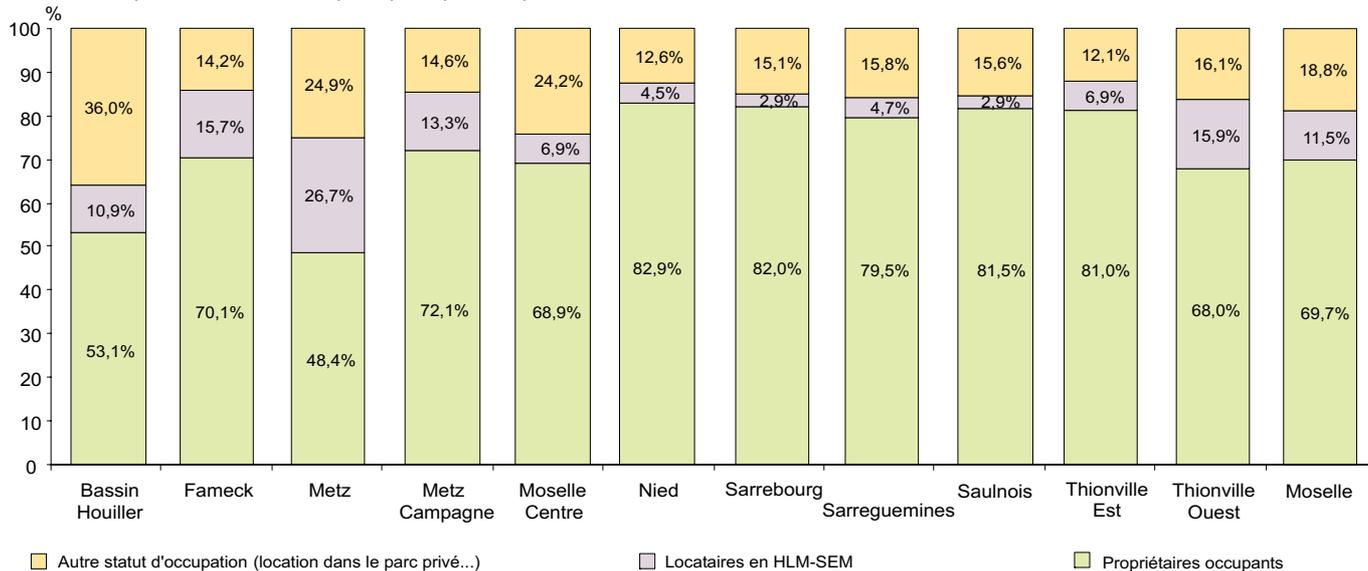
Le confort est défini selon trois modalités :

- sans confort : ni baignoire, ni douche, ni WC (affecté au logement intérieur)
- tout confort : baignoire ou douche, WC et chauffage central
- confort partiel : autres modalités

Source : Insee, Filocom 2005 d'après la DGI

De 48% à 83% de propriétaires occupants

Statuts d'occupation des résidences principales pour les plus de 60 ans



Source : Insee, Filocom 2005 d'après la DGI

Toutefois, les niveaux d'équipement croissent avec la population des communes. Pour en permettre la comparaison, un niveau théorique est estimé en fonction de la taille des communes du territoire. Le niveau d'équipement devrait être de 7,9 en Moselle (histogramme bleu du graphique), étant donnée la taille moyenne de ses communes qui avoisine d'ailleurs celle des communes de métropole (niveau théorique de 7,6). L'écart entre le niveau observé et le niveau théorique atteste d'un sous-équipement en services et commerces de proximité en Moselle.

La situation est très hétérogène selon les territoires de Moselle. Certaines zones comme le Saulnois regroupent des communes de petite taille alors que d'autres comme Metz, Fameck, Thionville Ouest et le Bassin Houiller sont constituées de communes dont la population dépasse largement la moyenne nationale. L'offre d'équipement sur les territoires est donc très inégale mais varie en fonction de la taille des communes. Les zones rurales, souvent mal desservies, sont de surcroît handicapées par la faiblesse du niveau des équipements. Le sous-équipement est plus ou moins

marqué sur toutes les zones hormis celle de Metz. Ce territoire se singularise ici puisqu'il ne comprend que la commune urbaine de Metz dans laquelle l'ensemble des 23 équipements de proximité sont représentés.

En zoomant sur l'offre médicale qui constitue une composante de la gamme de proximité, il apparaît que les densités (effectifs/population) de médecins généralistes, d'infirmiers et de masseurs-kinésithérapeutes sont moindres dans la région lorraine qu'en moyenne nationale (cf. étude DRASS Statiss infos - novembre 2008).

Certains équipements absents de la commune et présents dans le bassin de vie peuvent être accessibles rapidement. Cette situation, satisfaisante pour la majorité de la population, peut compliquer considérablement le quotidien des personnes âgées et même devenir un obstacle au maintien à domicile. L'environnement du lieu d'habitation est en effet un déterminant du degré d'autonomie de la personne âgée.

Ces dernières années, de nombreux commerces se sont implantés en périphérie des villes aux dépens des commerces de proximité qui dispa-

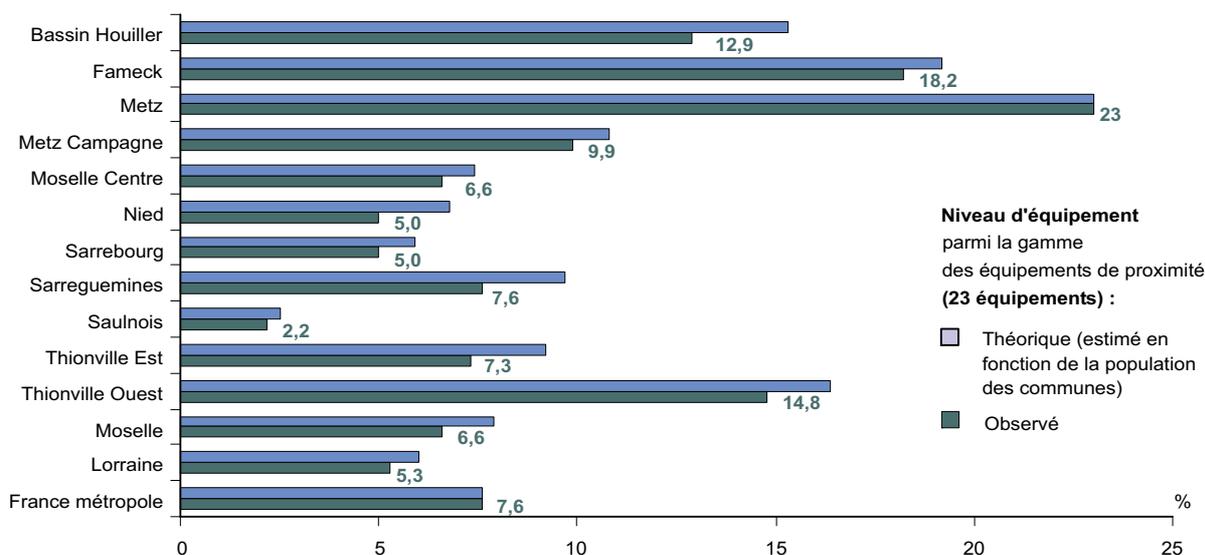
raissent progressivement. Cette désertification touche plus particulièrement les zones rurales. Des services tels que la livraison de courses à domicile apparaissent cependant pour pallier cette situation. Pour les personnes âgées, l'accessibilité aux équipements dépend à la fois du niveau d'équipement mais aussi du développement des réseaux de transports en commun. Les politiques d'aménagement du territoire et des transports constituent des enjeux importants qui auront à l'avenir des répercussions sur le mode de vie des personnes âgées.

Des difficultés pour le maintien à domicile

Les quelques dimensions explorées ici peuvent révéler des difficultés pour un maintien à domicile de qualité des personnes âgées, qu'il s'agisse d'un revenu médian plus faible après 75 ans, de logements moins confortables ou d'une moindre accessibilité aux équipements de proximité. Ces handicaps, observables aux niveaux départemental et régional, ont tendance à s'exacerber dans certains territoires, particulièrement ceux du sud-est mosellan. Ces facteurs devront être pris en compte dans

Des niveaux d'équipement de proximité des communes très hétérogènes

Niveau d'équipement moyen des communes de la zone



Note de lecture : En moyenne, les communes du territoire de Thionville Ouest disposent de 14,8 équipements sur les 23 répertoriés.

D'après la taille des communes, le niveau d'équipement devrait être de 16,4.

Gamme de proximité (23 équipements) : poste, banque, réparation automobile, maçon, plâtrier-peintre, menuisier-charpentier-serrurier, plombier-couvreur-chauffagiste, électricien, coiffeur, restaurant, agence immobilière, épicerie-superette, boulangerie, boucherie-charcuterie, fleuriste, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pharmacie, taxi.

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2007, recensement de la population 1999 (dénombrement)

Savoir plus :

- Personnes âgées dépendantes en Moselle à l'horizon 2015, Insee, Économie Lorraine N°69 - décembre 2006

- Horizon 2015 : prévoir le logement de 44 000 ménages âgés supplémentaires, Insee, Économie Lorraine N°110 - décembre 2007

- La prise en charge des personnes âgées en Lorraine : un enjeu important dans les prochaines années, DRASS, Statistis infos - novembre 2008

- Accessibilité aux équipements dans l'espace rural lorrain, Insee, Économie Lorraine N°75 - février 2007

- En Lorraine : des écarts de revenus parmi les plus faibles, Insee, Économie Lorraine N°24 - avril 2005

- Site internet : www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2009

les politiques d'aménagement du territoire et de transports afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Pour le bien-être et l'autonomie des personnes âgées à domicile, il est nécessaire de réunir les conditions propices de confort du logement et d'accessibilité aux équipements, permise soit par un maillage minimum d'équipements, soit par des

transports en commun développés. L'enjeu est majeur dans un contexte de vieillissement rapide et de croissance encore soutenue des effectifs de personnes potentiellement dépendantes à l'horizon 2020 en Moselle.

■ Florence LEMMEL

■ Gérard MOREAU

L'Allocation personnalisée d'autonomie en Moselle

Au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), le Conseil Général apporte une aide aux personnes de plus de 60 ans, vivant à domicile ou hébergées en établissement, qui se trouvent dans l'incapacité d'assumer les conséquences de leur perte d'autonomie (Groupes Iso-Ressources 1 à 4).

Dans son volet "aide à domicile", le versement de l'APA s'appuie sur un plan d'aide adapté aux besoins de la personne âgée :

- intervention d'une aide à domicile relevant d'un organisme agréé ou autorisé,
- rémunération d'un salarié employé directement par la personne âgée,
- financement d'autres formes d'aides (téléalarme, articles d'hygiène, petits aménagements de domicile...).

En établissement, l'APA versée sous forme de dotation globale permet le financement du tarif dépendance fixé pour l'établissement.

En Moselle, 16 200 personnes âgées bénéficiaient de cette aide fin 2008, dont 10 500 à domicile et 5 700 en établissement.

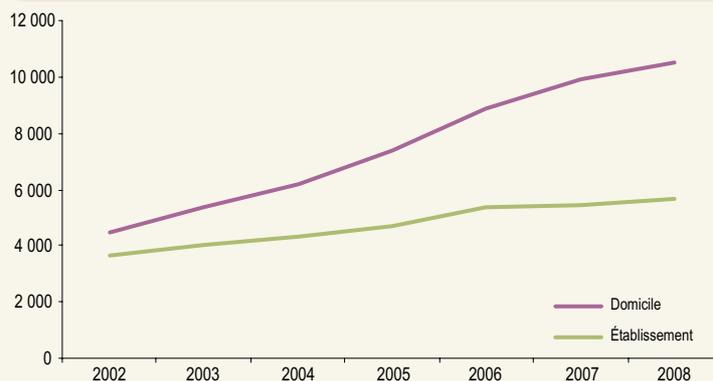
À domicile, on observe une hausse marquée des bénéficiaires de plus de 85 ans dont le flux annuel a plus que doublé entre 2003 et 2008. L'âge moyen est désormais de 82,5 ans alors qu'il se situait à 80,5 ans en 2002.

La majorité des personnes âgées entrées dans l'APA à domicile relèvent du GIR 4 (elles représentent 58% des effectifs, proportion en hausse par rapport à 2002 où elles représentaient la moitié). L'entrée en établissement correspond à une aggravation de la dépendance, 60% des personnes accueillies relevant des GIR 1 et 2.

Au titre de 2008, l'APA représente un financement d'environ 62 millions d'euros à charge du Conseil Général.

■ Conseil Général de Moselle

Évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA



Source : Conseil Général de Moselle